

**Projet du Procès-verbal du Conseil Communautaire qui  
s'est tenu aux Ilhes Cabardès en date du lundi 10 avril  
2017**

**Etaient présents :**

Commune de Brousses et Villaret :	Mme Danièle Nicolaou
Commune de Caudebronde :	Mr Cyril Delpech
Commune de Cuxac Cabardès :	Messieurs Griffe Paul, Bouisset Jean Pierre, Rives Laurent
Commune de Fontiers Cabardès :	Mr Pagnes Gilbert
Commune de Fournes Cabardès :	Mr Chiffre Guy, Mme Rieussec Sylvette
Commune des Ilhes Cabardès :	Mr Iche Henri
Commune de Lacombe :	Mme Doremus Martine, Mr Prades Robert
Commune de Laprade :	Mme Albert Michèle
Commune de Lastours :	Mr Teissie Jean Louis, Mr Mebrouk Lahcène
Commune de Latourette Cabardès :	Mr Pech Jean Claude
Commune des Martys :	Mr Guitard André
Commune du Mas Cabardès :	Mr Battle Gilbert, Mr Lecoq Denis
Commune de Pradelles Cabardès :	Mme Leenhardt Sylvie, Mr Escudie Henri
Commune de Saint Denis :	Mr Bonnafoux Gérard, Mr Laurent Michael
Commune de Saissac :	Messieurs Beteille Eric, Herrero David, Mmes FUMMEY Pascale et Vicens Sophie
Commune de Salsigne :	Mr Barthas Stéphane, Mr Ferre David
Commune de Trassanel :	Mme Gros Christiane
Commune de Villanière :	Mme Garcia Mireille
Commune de Villardonnell :	Mme Garcia Martine et Mr Stella Luciano

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mr DJORDJEVIC Sacha de la commune de Cuxac Cabardès,  
Mr BELS Francis de la commune de Roquefère





- **L'Extension centrale photovoltaïque du siège social**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

**Vote du taux de la taxe d'enlèvement des OM**

Monsieur le Président indique que sans les nouvelles modifications initiées et mises en place par la commission environnement permettant une économie de 41 400 €, le besoin de financement aurait été de 936 404 e et le taux de la TEOM aurait dû être de 20.92%.

Le nouveau taux de la TEOM est donc proposé à 19.99 % contre 19.70% en 2016

Contre : 3

Abstention : 0

Pour 27

**Vote des 4 taxes communautaires**

Monsieur le Président propose que le taux des 4 taxes demeure inchangé pour l'année 2017

Taxe d'habitation : 7.47% - Taxe sur le foncier Bâti : 9.05% - Taxe sur le foncier non bâti : 34.71 %, CFE : 15.58%

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

Et enfin, suite au DOB, Monsieur le président donne les chiffres du budget primitif 2017, et le passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

La séance a été levée à 20 h 30